

—
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

5^{ème} REUNION DE 2008

Séance du 17 novembre 2008

CG 08/5^{me}/III-01

**POLITIQUE DEPARTEMENTALE EN MATIERE
DE COLLEGES ET D'EDUCATION**

—
Je souhaite, à l'occasion de cette session, faire le point sur nos politiques départementales en matière de collèges.

A – FONCTIONNEMENT

1 – Entretien et réparation à l'entreprise des bâtiments
(Article 61522 – sous-fonction 221)

Rappel des crédits inscrits en 2008.....**50 000 €**

Cette enveloppe permet le financement de certaines interventions non programmées ou réparations urgentes sur les biens mobiliers des collèges dont la nature ne permet pas une imputation en section d'investissement.

Dans ce cadre de nombreuses réparations ont été nécessaires.

Afin de tenir compte de ces imprévus, je vous propose de ratifier l'inscription d'un crédit complémentaire de **5 000 €**.

2 – Frais d'honoraires
(Article 6228 – sous-fonction 221)

Rappel des crédits inscrits en 2008.....**Néant**

Dans le cadre de l'incendie de la Segpa au collège Pierre Darasse à Caussade, un diagnostic charpente a été réalisé nécessitant une imputation budgétaire en fonctionnement.

En conséquence, je vous propose d'abonder cette ligne d'un crédit de **7 000 €**.

3 – Participation aux dépenses de fonctionnement des collèges publics
(Article 65511 – sous-fonction 221)

Rappel des crédits inscrits en 2008.....**1 828 056 €**

J'ai été saisi par le chef d'établissement du collège Vercingétorix à Montech, des difficultés rencontrées sur le chapitre viabilisation, le budget initial ayant été établi sur la base d'estimations.

Compte tenu de l'insuffisance des premiers crédits affectés au chapitre viabilisation, je vous propose le versement d'une dotation exceptionnelle de **15 000 €** et la ratification des crédits correspondants.

B – INVESTISSEMENT

1 – Dépenses d'investissement pour les collèges publics
(Article 231312 et 2317312 - sous-fonction 221)

Concernant le programme annuel de travaux d'entretien et de grosses réparations ainsi que le programme de travaux à thèmes, je vous informe que ces divers travaux sont à 95 % terminés.

A l'occasion de cette décision modificative, il y a lieu de compléter ces programmes au niveau :

Des interventions urgentes

Au collège Jean-Jacques Rousseau à Labastide Saint Pierre, des travaux concernant la mise en place d'une VMC dans les sanitaires garçons ont été réalisés cet été et imputés sur la ligne des interventions urgentes.

Au vu du solde de cette ligne, je vous propose de prévoir une augmentation de l'autorisation de programme 2008 de **2 000 €** avec inscription des crédits de paiement correspondants.

De la maintenance du clos et du couvert

Au collège François Mitterrand à Moissac, il a été constaté la chute de certaines briquettes de parement de la façade du bâtiment externat, un périmètre de sécurité a immédiatement été installé en attendant la réalisation des travaux dont le montant est estimé à **19 000 €**.

Les résultats des appels d'offres des travaux programmés lors du BP 2008 étant très favorables, une économie a ainsi pu être réalisée et je vous propose donc d'affecter les crédits disponibles à la réfection de cette façade.

Du plan pluriannuel micro-informatique des collèges (PPMIC)

Lors du Budget Primitif de 2008, nous avons décidé de doter l'ensemble des collèges en postes informatiques.

Une première tranche d'intervention a été décidée pour l'année en cours, visant le ratio de **8 élèves par ordinateur**, en tenant compte des postes existants.

A moyen terme, l'Assemblée départementale a envisagé de remplacer l'ensemble des stations de travail obsolètes et souhaite atteindre l'objectif d'**un ordinateur pour six élèves**.

L'appel d'offres concernant les postes informatiques a pu être lancé en juillet dernier et, à l'issue de l'analyse des offres, **les marchés ont été attribués** lors de la Commission Permanente du 29 septembre dernier ce qui laisse augurer d'un déploiement avant la fin de l'année.

En parallèle, nous avons décidé de **moderniser le câblage informatique** de nos établissements. Comme je m'y étais engagé, un audit a été réalisé et il ressort que pour mettre à niveau nos collèges, une enveloppe financière d'un montant estimatif de **350 000 €** serait nécessaire.

Je vous rappelle que lors de la Décision modificative n°1, nous avons décidé de débiter cette opération par le câblage du collège Ingres, à ce jour achevé.

Je vous propose aujourd'hui de poursuivre cette opération de câblage en lançant, dès maintenant, une **2ème tranche** sur les collèges Pierre Flamens et Jean de Prades à Castelsarrasin.

Enfin, le câblage des autres établissements sera réalisé en 2009, l'appel d'offres correspondant devant être lancé.

En conséquence, je vous propose :

- d'augmenter l'autorisation de programme 2008 de **170 000 €** pour les collèges mis à disposition avec inscription des crédits de paiement en 2009,
- d'adopter une autorisation de programme 2008 de **80 000 €** pour les collèges propriété du département avec inscription des crédits de paiement en 2009.

2 – Construction, extension et restructuration des collèges *(Article 2382 – sous-fonction 221)*

Lors de chaque session, je souhaite faire un point sur le **Programme Prévisionnel d'Investissement 2003-2012**. A l'occasion de cette Décision modificative, je vous invite à consulter l'annexe 1 qui recense l'ensemble des opérations relatives à ce programme et fait apparaître le phasage, l'état d'avancement et le coût.

Toutefois, les travaux de mise aux normes de la cuisine du collège Pierre Flamens à Castelsarrasin, dont le montant prévisionnel avait été arrêté en 2002 à 120 000 € TTC, se sont élevés à 190 000 €.

Ce surcoût lié, d'une part, à l'ancienneté de l'estimation et, d'autre part, à la prise en compte de nouvelles normes en matière d'hygiène notamment me conduit à vous proposer une augmentation de l'autorisation de programme de **70 000 €** avec inscription des crédits de paiement en 2009.

Enfin, s'agissant de la restructuration complète du bâtiment ancien du collège Jean Jaurès à Montauban, estimée initialement à 660 000 € TTC, une augmentation de l'autorisation de programme de **270 000 €** est nécessaire et ce, afin de prendre en compte :

- l'ancienneté du chiffrage (2002) et l'évolution des prix de la construction,
- les nouvelles normes de sécurité et d'accessibilité,
- la mise en place de stores (41 000 € HT) non prévue initialement mais nécessaire pour le confort des élèves.

Les crédits de paiement correspondants seront inscrits en 2009.

3 – La construction des nouveaux collèges

Le Collège Issanchou de Montauban

Ce collège dont la mise en service est programmée pour septembre 2009, est implanté sur le terrain Pégot et l'agence Taillibert assure la maîtrise d'oeuvre de cette opération.

A ce jour, ces bâtiments sont hors d'eau et la majeure partie des seconds corps d'état (plâtrerie, électricité, menuiserie...) interviennent, ce qui laisse augurer d'une livraison pour le premier trimestre 2009.

Il ressort du bilan de cette opération, incluant notamment :

- la régularisation des honoraires du maître d'oeuvre au regard du montant de l'opération,
- les résultats de l'appel d'offres,

qu'une augmentation de l'autorisation de programme doit être effectuée pour la porter à **14 700 000 €**.

Par ailleurs, il convient de prévoir les équipement et mobiliers nécessaires au fonctionnement de ce collège dont le montant est estimé à **498 000 €**.

A cet effet, et afin de lancer l'appel d'offres en lots séparés dès maintenant, je vous propose de voter les autorisations de programme correspondantes, à savoir :

- article 21841 – sous-fonction 221 :.....250 000 €
(équipement en mobilier)
- article 2157 – sous-fonction 221 :.....200 000 €
(acquisition de matériel et outillage technique)
- article 2185 – sous-fonction 221 :.....45 000 €
(matériel de téléphonie)
- article 2188 – sous-fonction 221 :.....3 000 €
(matériel ménager)

étant précisé que les crédits de paiement correspondants seront inscrits en 2009.

4 – Collège Jean-Honoré Fragonard à Nègrepelisse *(article 2313126 – sous-fonction 221)*

Lors de la décision modificative n° 2 de 2007, nous avons décidé de procéder à l'extension de la demi-pension de cet établissement et ce, afin de prendre en compte les difficultés liées à l'augmentation régulière des effectifs.

La consultation pour la désignation du maître d'oeuvre a été lancée sous la forme d'une procédure adaptée avec remise d'une esquisse.

A l'issue de cette consultation, 24 offres ont été déposées et la Commission d'Appel d'Offres du 7 juillet dernier a retenu, après analyse, les offres de 4 candidats admis à concourir, à savoir :

- Monsieur Cambon (82)
- Lapeyre-Coustillères-Ratynski (31)
- Monsieur Rouillard (82)
- Monsieur Salomon (82)

La date de remise des esquisses est fixée au 16 janvier prochain.

En conclusion, je vous prie de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ce dossier.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission éducation, sport, culture et transports,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Prend acte du bilan des opérations menées dans les collèges publics au titre d'une part, du programme prévisionnel d'investissement et, d'autre part, au titre du programme annuel de travaux d'entretien et de travaux à thèmes ;

- Ratifie les crédits suivants :

Fonctionnement

- 5 000 € à l'article 61522, sous-fonction 221 (Entretien et réparation à l'entreprise des bâtiments),
- 7 000 € à l'article 6228, sous-fonction 221 (Frais d'honoraires) -réalisation d'un diagnostic charpente au collège Pierre Darasse à Caussade,
- 15 000 € à l'article 65511, sous-fonction 221 (Participation aux dépenses de fonctionnement des collèges publics) -versement d'une dotation exceptionnelle au collège Vercingétorix à Montech compte tenu de l'insuffisance des premiers crédits affectés au chapitre viabilisation,

Investissement

- Adopte une autorisation de programme 2008 de 80 000 € pour les collèges propriété du département et ratifie les crédits de paiement en 2009, à l'article 231312, sous-fonction 221 (dépenses d'investissement) ;
- Approuve une augmentation de l'autorisation de programme 2008 de 170 000 € pour les collèges mis à disposition et ratifie les crédits de paiement à l'article 2317312, sous-fonction 221 (dépenses d'investissement dans les collèges reçus à disposition du département) avec ratification d'un crédit de paiement de 2 000 € et le solde en 2009 ;
- Approuve une augmentation de l'autorisation de programme 2007 de 70 000 € pour la mise aux normes de la cuisine du collège Pierre Flamens à Castelsarrasin avec inscription des crédits de paiement en 2009, à l'article 2382, sous-fonction 221 ;
- Approuve une augmentation de l'autorisation de programme 2007 de 270 000 € pour la restructuration complète du bâtiment ancien du collège Jean-Jaurès à Montauban avec inscription des crédits de paiement en 2009, à l'article 2382, sous-fonction 221 ;
- Approuve une augmentation de l'autorisation de programme 2006 de 1 600 000 € pour l'opération relative au collège Issanchou à Montauban avec inscription des crédits de paiement en 2009, à l'article 2382, sous-fonction 221 ;
- Adopte une autorisation de programme 2008 de 250 000 € pour les équipements en mobilier du collège Issanchou à Montauban avec inscription des crédits de paiement en 2009, à l'article 21841, sous-fonction 221 ;

- Adopte une autorisation de programme 2008 de 200 000 € pour l'acquisition de matériel et outillage technique du collège Issanchou à Montauban avec inscription des crédits de paiement en 2009, à l'article 2157, sous-fonction 221 ;
- Adopte une autorisation de programme 2008 de 45 000 € pour le matériel de téléphonie du collège Issanchou à Montauban avec inscription des crédits de paiement en 2009, à l'article 2185, sous-fonction 221 ;
- Adopte une autorisation de programme 2008 de 3 000 € pour le matériel ménager du collège Issanchou à Montauban avec inscription des crédits de paiement en 2009, à l'article 2188 - sous-fonction 221 ;
- Prend acte que la commission d'appel d'offres du 7 juillet 2008 a retenu, dans le cadre de la consultation pour la désignation du maître d'oeuvre pour l'extension de la demi-pension du collège Jean-Honoré Fragonard à Négrepelisse, les 4 candidats suivants :
 - Monsieur Cambon (82)
 - Lapeyre-Coustillères-Ratynski (31)
 - Monsieur Rouillard (82)
 - Monsieur Salomon (82)

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

POLITIQUE DEPARTEMENTALE EN MATIERE DE COLLEGES ET D'EDUCATION

CG 08/5^{me}/III-01

PROGRAMME PREVISIONNEL D'INVESTISSEMENT 2003-2012 - TABLEAU RECAPITULATIF

Années Collèges		2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	TOTAUX
Théodore Despeyrous BEAUMONT DE LOMAGNE	I	560 000 € *	1 386 000 € *	890 000 € *	750 000 € *	600 000 € *	-	-	-	-	4 186 000 €
	II	Réalisé	Réalisé	Réalisé	En cours	En cours	-	-	-	-	
	III	560 000 € Soldé	1 327 226 €	890 000 € Soldé	-	117 488 €	-	-	-	-	
Flamens CASTELSARRASIN	I	-	84 881 € A	-	-	120 000 € C	-	-	-	-	204 881 €
	II	-	Réalisé	-	-	Réalisé	-	-	-	-	
	III	-	84 881 € Soldé	-	-	78 000 €	-	-	-	-	
Jean de Prades CASTELSARRASIN	I	-	123 000 € B	-	-	160 000 € A	-	1 300 000 € A+ D	-	-	1 583 000 €
	II	-	Réalisé	-	-	Réalisé	-	-	-	-	
	III	-	120 584 €	-	-	100 130 €	-	-	-	-	
Pierre Darasse CAUSSADE	I	379 000 € C	440 000 € *	767 907 € *	500 000 € *	450 000 € *	528 000 € *	-	-	-	3 064 907 €
	II	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	En cours	En cours	-	-	-	
	III	379 000 € Soldé	440 000 € Soldé	767 907 € Soldé	500 000 € Soldé	133 040 €	-	-	-	-	

Années Collèges		2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	TOTAUX
Jean Lacaze GRISOLLES	I	-	-	377 255 € *	501 000 € *	500 000 € *	-	-	200 000 € *	-	1 578 255 €
	II	-	-	Réalisé	Réalisé	Réalisé	-	-	-	-	
	III	-	-	371 749 €	433 460 €	325 000 €	-	-	-	-	
J-J Rousseau LABASTIDE ST P.	I	456 747 € C	-	208 000 € A	-	-	-	-	-	-	664 747 €
	II	Réalisé	-	Réalisé	-	-	-	-	-	-	
	III	456 703 €	-	207 804 €	-	-	-	-	-	-	
Antonin Perbosc LAFRANCAISE	I	-	-	-	-	-	-	-	-	-	NEANT
Pays de Serres LAUZERTE	I	-	-	459 800 € *	310 000 € *	490 000 € *	163 000 € *	120 000 € *	430 000 € *	-	1 972 800 €
	II	-	-	Réalisé	Réalisé	En cours	En cours	-	-	-	
	III	-	-	459 800 € Soldé	310 000 € Soldé	360 415 €	-	-	-	-	
François Mitterrand MOISSAC	I	-	-	-	-	-	-	-	310 000 € A + B	800 000 € D	1 110 000 €
Ingres MONTAUBAN	I	-	-	-	-	-	200 000 € C	-	-	-	200 000 €
	II	-	-	-	-	-	En cours	-	-	-	
	III	-	-	-	-	-	-	-	-	-	

Années Collèges		2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	TOTAUX
Jean Jaurès MONTAUBAN	I	-	-	-	-	660 000 € *	-	-	-	532 000 € *	1 192 000 €
	II	-	-	-	-	En cours	-	-	-	-	
	III	-	-	-	-	34 066 €	-	-	-	-	
Olympe de Gouges MONTAUBAN	I	912 000 € *	-	910 000 € *	792 000 € *	1 721 000 €	-	630 000 € *	632 000 € *	490 000 € *	6 087 000 €
	II	Réalisé	-	Réalisé	En cours	En cours	-	-	-	-	
	III	912 000 € Soldé	-	910 000 € Soldé	377 846 €	-	-	-	-	-	
J.H. Fragonard NEGREPELISSE	I	-	-	-	-	-	-	-	-	120 000 € C	120 000 €
Pierre Bayrou ST ANTONIN	I	88 110 € D	223 000 € B + D	-	-	145 000 €	360 000 €	-	710 000 € *	240 000 € *	1 766 110 €
	II	Réalisé	Réalisé	-	-	Réalisé	En cours	-	-	-	
	III	88 110 € Soldé	213 988 €	-	-	50 026 €	-	-	-	-	
Jean Rostand VALENCE D'AGEN	I	166 869 € C	123 000 € B	-	-	-	365 000 € C + D	-	-	-	654 869 €
	II	Réalisé	Réalisé	-	-	-	En cours	-	-	-	
	III	166 000 €	120 584 €	-	-	-	-	-	-	-	
TOTAUX	AP	2 562 726 €	2 379 881 €	3 612 962 €	2 853 000 €	4 846 000 €	1 616 000 €	2 050 000 €	2 282 000 €	2 182 000 €	24 384 569 €

RESTRUCTURATION ET/OU EXTENSION : *

- Beaumont de Lomagne	2003 à 2006	- Montauban (Jean Jaurès)	2007 et 2011
- Caussade	2003 à 2007 et 2009	- Montauban (Olympe de Gouges)	2003 à 2010
- Grisolles	2004 à 2007 et 2010	- St Antonin	2003 et 2004, 2008, 2010 et 2011
- Lauzerte	2005 à 2009		

TRAVAUX A THEMES :

A = Hygiène- Mise aux normes pédagogiques

B = Chaufferie

C = ½ Pension – Internat

D = Clos et couvert

I : Programme

II : Situation à ce jour

III : Point financier à ce jour